



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 septembre 2020**

PRESENTS : Mme Edith COLIN, M. Laurent RIGHI, M. Adrien ZOLFO, M. Guy MICHEL, M. Patrice MARINI, M. Jean HUARD, M. Ghislain ORSUCCI, M. Frédéric KARLESKIND, M. Philippe PISIU (à compter du point n° 4), M. Daniel DROMRE, M. Gérard RAULET, M. Serge DE CARLI, M. Christian BUNAR, M. Laurent PODLESNIK, M. Alain ECKEL, M. Eric BEDNAREK (suppléant de M. PALLOTTA), M. Michel JOUFFROY, M. Stéphan BRUSCO, M. Antoine FALCHI, M. Claude BOCEK, M. Gilles DESTREMONT, M. Pierrick SPIZAK, M. Patrick RISSER, M. Daniel CIMARELLI, M. Jean François MARIEMBERG, M. Jean-Jacques PIERRET, M. Jean-Patrick DALLA RIVA, M. Michel FAIETA, M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : M. Richard RAULET (donne pouvoir à M. RAULET), M. Berardino PALLOTTA (représenté par M. Eric BEDNAREK).

ABSENTS : -

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président sortant du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Monsieur Richard RAULET, pouvoir étant donné à Monsieur Gérard RAULET
- Monsieur Berardino PALLOTTA représenté par Monsieur Eric BEDNAREK

Point n°1 : Installation du Conseil d'Administration

Le Président sortant Laurent RIGHI, installe le Conseil d'Administration et procède à l'appel des membres du conseil.

Tous étant présents, Monsieur Righi déclare le Conseil d'Administration du SMTOM installé.

Point n°2 : Election du Président

Monsieur RIGHI cède la présidence à Monsieur Adrien ZOLFO, doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur ZOLFO fait appel à candidatures pour la place de Président.

Monsieur DE CARLI propose la candidature de Laurent RIGHI. Aucun des administrateurs du SMTOM ne faisant acte de candidature, Monsieur ZOLFO propose de passer au vote de la présidence du SMTOM.

Monsieur ZOLFO installe les assesseurs ainsi que le secrétaire de séance.

Pour les assesseurs, Monsieur Pierrick SPIZAK et Monsieur Frédéric KARLESKIND sont désignés assesseurs.

Monsieur Laurent PODLESNIK est désigné secrétaire de séance.

Le vote se tient à bulletin secret.

Pour cette élection, les résultats du scrutin sont :

- ✓ Nombre de votants : 29
- ✓ Nombre de bulletins : 29
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 0
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 29

- ✓ Majorité absolue : 15

- ✓ Laurent RIGHI : 29

Monsieur Laurent RIGHI est donc réélu Président du SMTOM à l'unanimité et remercie les membres du Conseil.

Point n°3 : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Le Président rappelle que de façon habituelle, le nombre de Vice-Présidents est fixé à 4 afin que chaque intercommunalité puisse être représentée, l'ordre des Vice-Présidents étant fonction de la taille des intercommunalités. Le Président propose au Conseil de reconduire cette formule si cela lui convient ou de proposer autre chose dans la limite de ce qui est légalement acceptable.

Il précise que la formule actuelle a toujours permis de garder un bon équilibre au niveau du syndicat et d'avoir la quasi-totalité des délibérations prises à l'unanimité, ce qui permet d'envisager l'avenir d'une façon sereine.

Le conseil n'ayant pas de remarques sur la proposition du Président, celle-ci est mise au vote, à savoir 4 Vice-Présidents (1 de chaque intercommunalité).

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Point n°4 : Election des Vice-Présidents

Arrivée de Monsieur PISIU.

Election du Premier Vice-Président (Communauté d'Agglomération de Longwy)

Le président fait l'appel de candidature pour la Communauté d'Agglomération de Longwy.

Monsieur DE CARLI propose la candidature de Monsieur Patrice MARINI.

Monsieur Gérard RAULET présente également sa candidature et demande à prendre la parole 1 minute. Le Président accède à cette requête.

Prise de parole de Monsieur Gérard RAULET :

« Mes chers collègues, je souhaite vous apporter les raisons qui m'ont incité à présenter ma candidature à un poste de Vice-Président au SMTOM.

Pour me présenter, j'ai été comptable, fiscaliste en fiduciaire, 22 ans en France, 20 ans au Luxembourg et ensuite conseil d'entreprise. Elu municipal depuis 2013 à Cosnes et Romain, Maire Adjoint délégué aux finances, j'ai siégé à la CAL de mars 2013 jusqu'aux élections de 2020 en tant que membre de la commission finance. En raison de la parité homme/femme, j'ai dû laisser ma place. Je siége au SMTOM depuis mars 2013 et suis présent à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

En 2016, face au besoin de renouveler et de réaliser de nouveaux investissements, la trésorerie du SMTOM s'est alors révélée fort fragile avec une capacité d'emprunt et de remboursement d'annuité très limitée. De plus, des durées d'amortissement trop longues sur certains investissements tels que le process et le matériel conduisaient à conforter artificiellement les résultats. Des décisions devaient être prises. Je me suis alors investi, d'abord seul avec les éléments chiffrés remis aux élus et ensuite en concertation avec notre Directrice et notre Directeur pour analyser les différents éléments, affiner et tirer des projections pour les années à venir. Je suis alors largement intervenu lors des différents CA pour communiquer sur mes analyses, mes anciens collègues peuvent en témoigner. C'est à une large majorité que les élus ont validé d'une façon responsable la révision tarifaire des ordures ménagères et les ajustements des taux d'amortissements. Le SMTOM a retrouvé depuis un équilibre financier permettant de prévoir les investissements indispensables. J'ai entre autres participé activement à la réflexion sur l'implantation d'un deuxième BRS et sur son financement, implantation qui a ensuite été décidée à l'unanimité.

Pour le nouveau mandat, le développement possible d'une unité de méthanisation va aussi nécessiter une sérieuse réflexion avec des projections de résultats comme cela se pratique dans les entreprises commerciales. Là encore, je suis prêt à m'investir dans le développement de ce projet et des autres projets qui deviendront indispensables dans les prochaines années en fonction de la rapidité des modifications législatives. Il en ira de la survie du SMTOM.

Pour en terminer, je tiens à vous indiquer que ma candidature je le rappelle prise en concertation avec mon Maire, n'a pas pour objectif principal le titre de VP ni de l'indemnité qui en découle mais le développement durable de notre bel outil qu'est le SMTOM.

Merci de votre attention. »

Le Président passe la Parole à Monsieur DE CARLI :

« L'intervention de Gérard pour lequel j'ai beaucoup d'amitiés et de respect m'oblige à sortir de mon silence puisqu'effectivement Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy, Gérard et ce n'est pas de mon fait, de par la loi, ne siège plus au sein de la communauté d'agglomération.

En relation avec le Président RIGHI depuis quelques mois puisque ce qui se passe aujourd'hui bien évidemment se prépare bien en amont et engendre un certain nombre de rencontres et de discussions et que en accord y compris et en toute clarté avec Adrien ZOLFO qui a assumé la vice-présidence pour la Communauté d'Agglomération durant le mandat précédent, j'ai effectivement- et c'était aussi une proposition de Laurent RIGHI- proposé quelqu'un qui a des compétences financières aussi, avérées, puisqu'il est mon premier adjoint dans une commune qui n'est pas la plus petite de l'agglomération et aux finances. Ce n'est pas ce que je mets en avant, mais il y a un rajeunissement avec tout le respect que je porte à Adrien et puis effectivement, cette volonté de travailler donc c'est le candidat porté par l'agglomération. Moi je n'ai pas d'autres, je ne veux pas polémiquer ni quoique ce soit, je respecte, nous sommes en démocratie, les élus sont là et font leur propre analyse des choses et puis se détermineront.

Mais voilà, c'est la position de l'agglomération de Longwy, je parle en tant que Président que je représente ce soir. »

Le président remercie les différents intervenants, puis propose de passer au vote et précise que nous serons 30 votants pour faire suite à l'arrivée de Monsieur PISIU.

Le vote se tient à bulletin secret.

Pour cette élection, il y a :

- ✓ votants : 30
- ✓ bulletins : 30
- ✓ blancs : 1
- ✓ nuls : 0

- ✓ Exprimés : 29 (majorité absolue : 15)

- ✓ P. MARINI : 14
- ✓ G. RAULET : 15

La question se pose sur la majorité absolue à 16 mais il est précisé qu'il y a eu un blanc et que la majorité est sur les suffrages exprimés et donc c'est à la majorité absolue sur les suffrages exprimés.

Monsieur DE CARLI confirme la lecture faite par les services.

Le Président installe donc Monsieur Gérard RAULET en tant que premier Vice-Président du syndicat avec la délégation des finances et des ressources humaines.

Election du deuxième Vice-Président (Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette)

Monsieur Patrick RISSER propose la candidature de Stephan BRUSCO. Aucun autre des administrateurs du SMTOM ne faisant acte de candidature, le Président propose de passer au vote.

Le vote se tient à bulletin secret.

Pour cette élection, il y a :

- ✓ votants : 30
- ✓ bulletins : 30
- ✓ blancs : 3
- ✓ nuls : 0

- ✓ Exprimés : 27 (majorité absolue : 14)

- ✓ S. BRUSCO : 27

Le Président installe donc Monsieur Stéphane BRUSCO en tant que deuxième Vice-Président du syndicat avec la délégation des déchetteries, la collecte du verre et la communication.

Election du troisième Vice-Président (SICOM de Piennes)

Monsieur Christian BUNAR propose sa candidature. Aucun autre des administrateurs du SMTOM ne faisant acte de candidature, le Président propose de passer au vote.

Le vote se tient à bulletin secret.

Pour cette élection, il y a :

- ✓ votants : 30
- ✓ bulletins : 30
- ✓ blancs : 1
- ✓ nuls : 0

- ✓ Exprimés : 29 (majorité absolue : 15)

- ✓ C. BUNAR : 29

Le Président installe donc Monsieur Christian BUNAR en tant que troisième Vice-Président du syndicat avec la délégation de suivi de l'exploitation de MAXIVAL et de l'évolution de l'outil.

Election du quatrième Vice-Président (T2L)

Monsieur Jean-Jacques PIERRET, Vice-Président de la T2L, propose la candidature de Monsieur Jean-François MARIEMBERG.

Monsieur Daniel ROESER propose également sa candidature et souhaite prendre la parole quelques instants. Le Président accède à cette requête.

Prise de parole de Monsieur ROESER :

« Monsieur Daniel ROESER, Maire de TELLANCOURT, voudrait simplement rappeler à ses collègues que j'ai été délégué assidu du SMTOM durant les 12 dernières années, les 6 premières années comme Vice-Président durant lesquelles j'ai participé à la construction du centre de tri et les 6 années suivantes comme délégué.

Je souhaite à nouveau être VP représentant de la T2L et m'investir pleinement dans les projets du SMTOM à savoir :

- ✓ *Mise en place du deuxième BRS,*
- ✓ *L'étude pour la construction d'une éventuelle unité de méthanisation,*
- ✓ *Une recherche permanente de la diminution des éléments non recyclés.*

Je tiens également à faire bénéficier la commission ordures ménagères de ma communauté de communes des informations et des données émanant des travaux du bureau et du Conseil d'Administration afin de diminuer les tonnages des différentes collectes sur notre territoire.

Donc Laurent, je suis candidat. »

Le Président passe la parole à Monsieur MARIEMBERG

Prise de parole de Monsieur MARIEMBERG :

« Je vais dire quelques mots aussi. Je n'ai rien préparé mais je suis Maire d'Allondrelle la Malmaison. J'ai été Vice-Président de la T2L et je pense avoir quelques compétences. Ma candidature au SMTOM est toute nouvelle, mais je suis tout à fait prêt à m'investir et à faire en sorte que mes connaissances et mes compétences dans certains domaines puissent servir également au SMTOM et à l'ensemble des collectivités. Donc je suis candidat. »

Aucun autre des administrateurs du SMTOM ne faisant acte de candidature, le Président propose de passer au vote.

Le vote se tient à bulletin secret.

Pour cette élection, il y a :

- ✓ votants : 30
- ✓ bulletins : 30
- ✓ blancs : 2
- ✓ nuls : 1

- ✓ Exprimés : 27 (majorité absolue : 14)

- ✓ J.F. MARIEMBERG : 11
- ✓ D. ROESER : 16

Le Président installe donc Monsieur Daniel ROESER en tant que quatrième Vice-Président du syndicat avec la délégation de mise en place de l'extension des consignes de tri et mise en place de l'obligation de tri à la source des biodéchets.

Point n°5 : Constitution du bureau

Le Président rappelle que le bureau est habituellement composé d'une autre personne de chaque collectivité en plus du Président et des Vice-Présidents.

Les représentants au bureau sont donc, en plus des membres précédemment élus :

- ✓ Monsieur MARINI pour la CAL
- ✓ Monsieur BOCEK pour la CCPHVA
- ✓ Monsieur PODLESNIK pour le SICOM de Piennes
- ✓ Monsieur DALLA RIVA pour la T2L

Il y aura également un représentant de la CC du Pays de Montmédy en tant que partenaire du SMTOM.

Point n°6 : Fixation des indemnités de fonction

Le Président présente ce point indiquant les taux maximums possibles pour le Président et les Vice-Présidents. Le Président précise que cela est soumis à discussion. L'assemblée n'ayant pas de commentaires, le Président propose d'adopter ces taux.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Point n°7 : Délégation de pouvoir au Président

Le Président demande s'il est nécessaire de relire ces documents qui ont été présentés et transmis en même temps que la convocation. Les membres confirment qu'il n'est pas nécessaire de les relire et de les détailler en séance.

Le Conseil d'Administration approuve cette délégation à l'unanimité.

Point n°8 : Election de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président informe que la commission d'Appel d'Offres est habituellement composée du président, de 5 membres et de 5 suppléants. Les 5 membres titulaires sont issus du bureau.

La commission est donc composée :

- ✓ Du Président
- ✓ Des 4 vice-Présidents
- ✓ de Monsieur BOCEK

Les suppléants sont :

- ✓ Monsieur MARINI
- ✓ Monsieur DESTREMONT
- ✓ Monsieur FAIETA
- ✓ Monsieur JOUFFROY
- ✓ Monsieur MICHEL

Point n°9 : Adoption du règlement intérieur

Le Président informe les membres du conseil des points ajoutés dans le règlement intérieur notamment sur la convocation par voie électronique. Celui-ci ayant été donné lors de l'envoi des convocations.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce règlement intérieur et l'adopte à l'unanimité.

Le Président reprend la parole pour conclure :

« Je voudrais rappeler que dans les années qui précèdent en 2017 et 2018, il y a eu de gros investissements sur notre outil, cela nous a permis de revenir à un taux de refus de 44 % qui est le taux de refus idéal, d'améliorer la qualité des composts et de préparer une augmentation de la capacité de l'usine.

Nous avons lancé aussi une étude sur la méthanisation qui a été évoquée par d'autres personnes tout à l'heure et l'avant-projet définitif devrait déjà nous parvenir en novembre. Nous avons signé un contrat de rachat du biométhane pour une durée de 15 ans.

Nous sommes en ce moment en modification de fonctionnement de l'usine. Vous savez que l'élément essentiel de l'usine pour décomposer les déchets, c'est ce qu'on appelle le BRS. Hors, ce BRS au bout de 10 ans, il apparaît en grosses difficultés de marche avec beaucoup de fissures et on estime aussi que cela est dû au départ non pas à un défaut de fabrication mais enfin à un choix de matériaux du BRS qui n'était pas certainement pas le bon. Nous nous sommes rapprochés de l'exploitant qui a décidé de remplacer le BRS.

Dans le même temps nous avons décidé d'installer nous même notre propre BRS car quand le BRS est en panne, l'usine s'arrête. Donc cela permettrait de ne plus avoir de pannes de ce côté-là et cela permettrait aussi demain d'accueillir plus de déchets que ce que l'on a aujourd'hui. D'autres collectivités commencent à frapper à notre porte. Il faut savoir que ce qu'on appelle les décharges commencent à se raréfier et donc celles qui restent deviennent très chères et ceux qui bénéficiaient auparavant d'un tarif préférentiel ne l'ont plus aujourd'hui et donc se retournent vers d'autres solution dont la nôtre.

Voilà pour simplifier. Cela veut dire que si demain nous avons de la méthanisation on peut imaginer que l'on pourrait fabriquer du gaz pour le fonctionnement des camions de collecte voire des bus, on ne sait pas.

On a aussi à faire face à l'extension des consignes de tri à la fin de l'année 2022. On a aujourd'hui un centre de tri qui est insuffisant en capacité pour être rentable. Il faudrait qu'on se retourne, il y a déjà des discussions, vers d'autres collectivités, notamment Haganis qui reconstruit un grand centre de tri, pourquoi ne pas travailler avec eux, mais tout cela ce sont des discussions.

Ensuite, nous avons les collectes des biodéchets à source en 2024 et donc on a lancé avec nos partenaires, le SIRTOM et la CCPM un cahier des charges en vue d'étudier tout cela globalement.

Autre difficulté à laquelle on va être confronté c'est qu'à partir de 2025, la TGAP va monter à 65 €/t pour tout le monde. On bénéficiait nous aujourd'hui d'une TGAP à tarif réduit compte tenu de la valorisation des déchets, cela ne sera plus le cas en 2025 ce qui veut dire que pour nos collectivités il va y avoir un bond important à supporter.

Dans le même temps on engage une réflexion sur la fabrication d'un combustible de substitution. Tous les plastiques qui restent, on ne sait plus trop quoi en faire et c'est peut-être une solution. On a aussi

à régler la fin du marché avec notre exploitant puisque cela se termine en 2025. Vous voyez qu'il y a énormément de problèmes qui vont se poser.

On a la chance quand même dans tout cet horizon compliqué d'avoir avec nous des personnes qui travaillent et qui se sont fortement investies, Brigitte comme Directrice et Edouard comme Directeur Technique. Aujourd'hui, nous avons un petit renfort avec Thomas qui arrive et nous renforce un petit peu. Je pense que nous aurons aussi peut être à faire face à l'embauche de quelques personnes durant les années à venir parce que le syndicat avec si peu de personnel a du mal à tourner.

Il y a beaucoup d'enjeux d'avenir. Des enjeux qui se traduiront nécessairement par des coûts. Je vous rappelle que comme ça a toujours été le cas, la plupart des décisions ont été prises à l'unanimité parce qu'on a toujours mis comme but à ce syndicat d'avoir le meilleur traitement possible de nos déchets au meilleur cout possible pour nos administrés. Donc on va essayer de continuer de la sorte et c'est l'objectif que nous nous fixons aujourd'hui. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 13 octobre à 17 h 30

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de Villefrupt
RD 125 - Route de Morlaixaine
54920 Villers-la-Montagne

Laurent RIGHI

